



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

SH

Date de l'annonce publique de la séance:
28.02.2009

Date de la convocation des conseillers :
28.02.2009

point de l'ordre du jour no:
10-A

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 8 mars 2013

Présents : Mutsch, bourgmestre, Spautz, Hinterscheid, échevins, Maroldt, Codello, Zwally, Baum, Hansen, Kox, Johanns, conseillers, Espen, secrétaire communal ff.

Absents : Huss, Tonnar, échevins, Knaff, Hildgen, Wohlfarth, Weidig, Bofferding, Goetz, Bernard, conseillers.

Le Conseil Communal;

Objet: Avenant à la convention du 5 mai 2010 relative à la construction et l'aménagement d'une maison Relais sur le site de l'école de Lallange

Vu l'avenant à la convention du 5 mai 2010 relative à la construction et l'aménagement d'une Maison Relais sur le site de l'école de Lallange à Esch-sur-Alzette signé entre la ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère de la Famille et de l'Intégration ;

Considérant que l'avenant précité modifie l'article 4 de la convention du 5 mai 2010 précitée ;

Vu les conditions et prestations fixées dans l'avenant ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e
à l'unanimité**

l'avenant à la convention du 5 mai 2010 relative à la construction et l'aménagement d'une Maison Relais sur le site de l'école de Lallange à Esch-sur-Alzette signé entre la ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère de la Famille et de l'Intégration.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 21/03/2013
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal ff,

Le bourgmestre,